

Licenciement pour faute grave

Par aurore72000, le 13/10/2013 à 12:59

Bonjour,

Etant licencier pour faute grave suite a un abandon de poste lundi dernier. il mont precisez sur la lettre comme quoi les papiers sont a ma disposition chez l'employeur mais que je doit les appeler pour prendre rdv avant. Donc du coup le jour meme jappel et la on me dit on vous rappelera des que les papiers seront faits. Sa fait deja une semaine que j'attend. ont il le droi?

Par **DSO**, le **13/10/2013** à **14:26**

Bonjour,

Normalement les documents doivent être prêts dès la rupture du contrat de travail.

Il existe cependant une "tolérance" (qui n'est pas de droit) pour que l'employeur vous remette ces documents.

Cordialement,

DSO